

connaisse au-delà de son dernier lieu de séjour. Cela grâce au monument érigé à sa mémoire et — je serais tenté de dire — « votre » musée.

Le Comité international de la Croix-Rouge vous est très reconnaissant pour tout ce que vous avez fait afin que soit honoré le souvenir de son fondateur. C'est pourquoi il vous a, en décembre 1975, décerné sa médaille d'argent, et c'est pour moi un grand plaisir que de pouvoir vous remettre cette distinction et vous adresser, à vous personnellement ainsi qu'à la Société d'histoire de Heiden, mes vives félicitations.

Participations aux Conventions de Genève

Par une déclaration du 29 avril 1976, parvenue au Gouvernement suisse le 21 mai 1976, le Gouvernement de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe a fait part au Conseil fédéral de l'adhésion de cet Etat aux quatre Conventions de Genève de 1949. Cette déclaration prendra effet le 21 novembre 1976.

D'autre part, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Etat indépendant depuis le 16 septembre 1975, a repris, par une déclaration de continuité, en date du 7 avril 1976, parvenue au Gouvernement suisse le 26 mai 1976, les engagements contractés par l'Australie, qui avait adhéré aux Conventions de Genève le 14 octobre 1958.
